



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rentrée 2026/2027

10 septembre 2026

Contenu

I.	UNE ÉCOLE QUI S'ADAPTE AUX DÉFIS DE NOTRE TEMPS	5
I.1	ALPHA – zesumme wuessen : un choix pour plus d'équité des chances	5
I.2	La prévention dès le cycle 1	6
I.3	Enseignement fondamental : un plan d'études qui répond aux enjeux contemporains	6
I.4	Vers une révision des programmes scolaires dans l'enseignement secondaire	7
I.5	Une offre de langues d'enseignement élargie	7
I.6	Vers une réforme de la voie de préparation	8
I.7	Formation professionnelle	9
I.8	Lutte contre le décrochage scolaire : extension de l'obligation scolaire	10
II.	UN PLAN D'ACTION POUR L'INCLUSION SCOLAIRE	11
II.1	Des recrutements conséquents en personnel spécialisé	11
II.2	Gérer efficacement les crises en milieu scolaire	11
II.3	Extension de centres sociothérapeutiques pour les élèves en détresse.....	12
II.4	Élargissement des classes de cohabitation	12
II.5	Régionalisation de l'offre des centres de compétences.....	13
II.6	ONE-Schouldéngscht : un accompagnement précoce et préventif	13
III.	SCREEN-LIFE-BALANCE	14
III.1	Un renforcement de l'interdiction des smartphones au lycée.....	14
III.2	Plus de sport en classe de 5 ^e	14
III.3	Faire de la lecture une priorité nationale.....	14
III.4	Promotion d'activités sans écran	15
III.5	Jugendpakt : créer des espaces et des opportunités pour les jeunes.....	16
III.6	Sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux.....	16

IV.	AUTRES PRIORITÉS POLITIQUES.....	17
IV.1	La réforme du chèque service	17
IV.2	<i>Eng Schoul mat Häerz</i> : plan d'action anti-mobbing	18
IV.3	Des contenus modernes pour l'enseignement musical	18
IV.4	<i>Sproochegalerie</i> : donner confiance aux jeunes dans l'apprentissage des langues	18

Introduction

Les évolutions de la société ne s'arrêtent pas aux portes de l'école. La diversité croissante de la population scolaire, la transformation numérique, le changement climatique, l'insécurité engendrée par les guerres ou encore l'usage excessif des smartphones au quotidien constituent autant de défis que l'école ne peut relever seule, mais qui l'impactent profondément.

L'étude PISA 2025 met une fois de plus en lumière les effets de ces évolutions sociétales sur les apprentissages des élèves. La baisse générale des compétences en lecture, en sciences et en mathématiques, observée au Luxembourg comme dans de nombreux autres pays, est préoccupante. Cette rentrée déjà, plusieurs mesures entreront en vigueur qui apporteront des réponses concrètes aux défis mis en évidence par PISA. Ces mesures s'articulent principalement autour des axes présentés dans les pages suivantes.

I. UNE ÉCOLE QUI S'ADAPTE AUX DÉFIS DE NOTRE TEMPS

Face à une population scolaire de plus en plus diverse, l'école luxembourgeoise s'adapte progressivement pour offrir les meilleures chances de réussite à chaque élève. Aux côtés des écoles européennes et internationales publiques, l'offre scolaire fondée sur le curriculum luxembourgeois évolue elle aussi, notamment à travers la réforme ALPHA – zesumme wuessen, l'élargissement des classes francophones au lycée et la modernisation des programmes scolaires.

I.1 **ALPHA – zesumme wuessen : un choix pour plus d'équité des chances**

I.1.1 **Choisir la langue d'alphabétisation dès 2026/2027**

Au cours de l'année scolaire 2026/2027, les parents d'un enfant inscrit au cycle 1.2 pourront choisir, pour la première fois, la langue dans laquelle leur enfant apprendra à lire, à écrire et à calculer au cycle 2 : le français ou l'allemand.

La loi introduisant ce choix a été votée à la Chambre des députés le 3 décembre 2025 à une très large majorité. En offrant aux élèves la possibilité d'être alphabétisés dans la langue la plus proche de celle parlée à la maison, la réforme ALPHA entend garantir à chacun les meilleures conditions pour réussir son parcours scolaire.

Avec ALPHA, les élèves continueront d'apprendre dans une même classe. Aux cycles 2 et 3, pour l'allemand, le français et les mathématiques, ils seront répartis en deux groupes selon leur langue d'alphabétisation. Le luxembourgeois sera la langue d'enseignement dans les autres matières (éveil aux sciences, activités artistiques et sportives, vie et société). Son apprentissage sera donc renforcé tout au long de l'enseignement fondamental. Les parents décideront au début du 5^e trimestre du cycle 1 dans quelle langue leur enfant sera alphabétisé au cycle 2. Ils seront guidés dans ce choix par l'enseignant.

I.1.2 **De nouveaux matériels au cycle 1 pour la préparation à l'alphabétisation**

Sproochekëscht : une boîte avec des activités pour développer le langage

La *Sproochekëscht*, ou « boîte à langues », rassemble 156 activités en luxembourgeois, en allemand et en français. À travers des histoires, des chansons, des jeux, des discussions et des activités, les enfants développent leur langage et les premières compétences dans les langues d'enseignement et apprennent à exprimer leurs idées. Ils découvrent ainsi qu'il existe plusieurs langues autour d'eux et font le lien entre les sons qu'ils entendent et les lettres qu'ils voient.

Zack a lass! : renforcer les compétences préalables à l'écriture

Le matériel *Zack a lass!* vient compléter l'offre du cycle 1 préparant les élèves à l'alphabétisation. Il renforce les compétences préalables nécessaires à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. *Zack a lass!* met en avant l'apprentissage du geste et la coordination du mouvement. Il soutient à la fois la motricité fine et la motricité globale. Les activités sont ludiques et directement exploitables en classe.

I.1.3 **De nouveaux matériels d'alphabétisation pour le cycle 2**

Avec la réforme ALPHA – zesumme wuessen, de nouveaux matériels didactiques pour l'alphabétisation en français et en allemand seront disponibles pour la rentrée 2027/2028. Ils seront présentés aux acteurs scolaires lors d'une réunion de lancement le 18 mai 2027 en amont de leur introduction.

I.2 La prévention dès le cycle 1

Un nombre croissant d'élèves rencontrent des difficultés dans certains domaines clés de leur développement, notamment le langage, la motricité et les compétences socio-émotionnelles. Dans cette perspective, et en cohérence avec le programme gouvernemental, un projet pilote sera lancé dès la rentrée 2027/2028 : une école pilote dans chacune des 15 directions régionales bénéficiera de ressources supplémentaires au cycle 1 afin de favoriser un travail d'équipe stimulant le développement langagier, moteur et socio-émotionnel des élèves. Ce projet pilote est précédé d'un large processus de dialogue avec les acteurs du terrain. L'objectif est de soutenir le développement global et la réussite des élèves, en intensifiant la prévention dès le début de la scolarité. Un encadrement renforcé au cycle 1 permet de diversifier les activités proposées et de multiplier les interactions, tout en repérant plus précocement d'éventuelles difficultés.

I.3 Enseignement fondamental : un plan d'études qui répond aux enjeux contemporains

Dès la rentrée 2026/2027, le nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental entre en vigueur pour les cycles 1 et 2. Les cycles 3 et 4 suivront à partir de la rentrée scolaire 2027/2028. Les disciplines (domaines de développement et d'apprentissage), les principes d'évaluation et les grilles horaires restent inchangés. L'une des principales nouveautés réside dans l'intégration explicite, dans le plan d'études, de sept thématiques transversales, liées à des enjeux sociétaux majeurs pour les élèves des cycles 2 à 4 :

- santé physique, mentale et socio-émotionnelle (bien-être, résilience, prévention des accidents et sécurité routière) ;
- éducation sexuelle et affective ;
- développement durable, environnement et consommation responsable ;
- médias, numérique et intelligence artificielle ;
- économie, finances et choix de vie (finances, orientation, métiers) ;
- culture, arts et patrimoine ;
- citoyenneté démocratique et droits humains.

L'élaboration du nouveau plan d'études a été précédée d'un large processus participatif qui a impliqué près de 1 200 acteurs du système éducatif et de la société civile (enseignants, élèves, parents, syndicats, ...). Le nouveau plan d'études a été présenté à quelque 3 000 enseignants au cours du 2^e et 3^e trimestre 2025/2026. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'études et plus particulièrement des champs thématiques transversaux, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a développé, en collaboration avec de nombreux partenaires, une série de dossiers prêts à l'emploi à destination des enseignants des cycles 1 et 2. Les dossiers destinés aux cycles 3 et 4 sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, les bilans intermédiaires ont été adaptés pour prendre en compte l'introduction de ces thématiques transversales.

Le nouveau plan d'études s'accompagne de la plateforme numérique plandetudes.lu. Elle propose une version grand public, accessible en quatre langues, pour renforcer la transparence et la compréhension des objectifs scolaires, ainsi qu'un espace dédié aux enseignants.

I.4 Vers une révision des programmes scolaires dans l'enseignement secondaire

En vue de l'élaboration d'un livre blanc (white paper) consacré au développement des programmes de l'enseignement secondaire, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) poursuivra la large consultation nationale déjà entamée auprès des acteurs du système scolaire et des différentes parties prenantes, notamment des enseignants, des commissions des programmes et de la Conférence nationale des élèves du Luxembourg. Cette démarche participative vise à identifier les principes directeurs, les priorités pédagogiques et les évolutions nécessaires à moyen terme, tant au niveau des contenus que des structures des programmes. La consultation nationale devrait être terminée début 2028 et la publication du livre blanc est prévue pour la rentrée 2028/2029. Le livre blanc servira de base stratégique pour orienter les travaux futurs de révision des programmes dans l'enseignement secondaire classique et général.

I.5 Une offre de langues d'enseignement élargie

I.5.1 Enseignement secondaire : des classes francophones dans toutes les régions du pays

L'offre de langues d'enseignement dans les écoles proposant les programmes nationaux se diversifie davantage afin d'offrir à chaque élève les meilleures chances de réussite. Le nombre de lycées proposant, en parallèle aux classes à langue d'enseignement allemande, des classes à langue d'enseignement française augmente encore et s'étend à toutes les régions du pays. Ces classes francophones suivent le même programme et mènent aux mêmes diplômes que les classes à langue d'enseignement allemande.

Dès cette rentrée, 34 classes de 7^e francophones sont proposées dans 17 lycées du pays (contre six lycées en 2025/2026) : dans l'enseignement secondaire classique, trois classes sont proposées (71 élèves) dans deux lycées ; dans l'enseignement secondaire général 21 classes (396 élèves) sont proposées dans 13 lycées ; dans la voie de préparation, dix classes (137 élèves) sont proposées dans huit lycées.

L'offre francophone s'élargit également dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, avec cinq sections accessibles à partir de la 4^e et neuf sections proposées à partir de la 2^e. S'y ajoute la formation de l'éducateur en français proposée dès la rentrée au Lycée Bel-Val.

Dans la formation professionnelle, l'offre francophone est également élargie, avec 40 formations menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et cinq formations menant au diplôme de technicien (DT).

I.5.2 Une offre de classes germanophones dans l'enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire classique, un projet pilote pour une offre de sections germanophones est actuellement en préparation. Cette offre permettra aux élèves plus à l'aise en allemand de poursuivre leur parcours dans cette langue dans les classes supérieures, de la 4^e à la 1^{re}, où le français est traditionnellement la langue d'enseignement. À partir de la rentrée 2027/2028, des classes de 4^e avec l'allemand comme langue d'enseignement seront proposées, sous forme de projet pilote, dans trois lycées : le Lycée classique de Diekirch, le Lycée de Garçons de Luxembourg et le Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette.

À la rentrée 2028/2029, cette offre sera étendue à différentes sections en classe de 3^e.

I.5.3 Extension de l'offre des écoles européennes publiques

Dix ans après l'ouverture de la première école européenne publique à Differdange, l'enseignement européen s'est imposé comme un pilier important de la diversification linguistique de l'offre scolaire au Luxembourg. Les écoles européennes publiques offrent une plus grande flexibilité dans le choix des langues, tout en maintenant le principe du multilinguisme. Cette offre scolaire gratuite, alternative au système traditionnel, répond à un besoin réel. Sur les quelque 108 000 élèves dans l'école luxembourgeoise, plus de 7 500 élèves en bénéficient aujourd'hui, dont plus de 5 300 dans l'enseignement secondaire.

L'offre sera élargie dans les années à venir. La loi portant création d'un lycée à Schiffange a été votée le 29 juillet 2026. Cette école européenne publique devra accueillir ses premières classes à la rentrée 2028. Une autre école européenne publique est également prévue dans l'ouest du pays. En y ajoutant les extensions prévues pour d'autres écoles européennes publiques, une capacité d'accueil supplémentaire d'environ 3 500 élèves est prévue d'ici 2030.

I.6 Vers une réforme de la voie de préparation

La réforme de la voie de préparation vise à mieux tenir compte des besoins individuels des élèves grâce à une organisation scolaire plus flexible. Sa mise en œuvre sera progressive.

Au cours de l'année scolaire 2025/2026, elle a fait l'objet de discussions constructives avec les partenaires scolaires. En 2026/2027 les travaux préparatoires se poursuivront autour de cinq axes :

- **une offre linguistique élargie** : deux sections linguistiques, germanophone et francophone, seront mises en place au niveau national ;
- **des parcours individualisés** : les nouvelles grilles horaires combineront 20 leçons fixes et 10 leçons complémentaires, pouvant être organisées en groupes de niveaux selon l'accès visé. Un plan individuel d'orientation accompagnera chaque élève dès la 7^e et tout au long de son parcours, afin de documenter son projet et de lui permettre de faire évoluer progressivement son orientation en cours ou en fin d'année scolaire ;
- **des programmes modernisés** : des programmes révisés et un matériel didactique bilingue actualisé seront introduits dans toutes les classes de la voie de préparation. Un avancement plus flexible dans l'acquisition des modules, permettant la répétition et l'approfondissement, sera mis en place. L'anglais deviendra une discipline à part entière et pourra être choisi dans le cadre du parcours individualisé de l'élève ;
- **un encadrement socio-éducatif renforcé** : une nouvelle branche, les « activités socio-éducatives », sera introduite dès la 7^e à raison de deux leçons par semaine, avec un programme dédié au développement des compétences socio-émotionnelles, comportementales, organisationnelles et à l'orientation des élèves en complément du tutorat de classe ;
- **des équipes renforcées** : le dispositif s'appuiera sur le recrutement d'éducateurs pour les besoins de la voie de préparation, d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS), à raison d'un poste par lycée offrant la voie de préparation, et de chargés d'enseignement, afin de constituer des équipes multiprofessionnelles dans les établissements concernés.

Les modalités détaillées de la réforme seront précisées ultérieurement.

I.7 Formation professionnelle

I.7.1 1^{re} DAP : de nouvelles perspectives professionnelles pour quelque 60 jeunes

À partir de la rentrée scolaire 2026/2027, les détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou générales, ou d'un diplôme de technicien ou équivalent, peuvent suivre une formation professionnelle d'un an menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP).

Cette formation 1^{re} DAP répond aux mêmes exigences de qualité et confère les mêmes qualifications et compétences professionnelles que le DAP traditionnel.

Dès cette rentrée, 58 candidats entameront une formation 1^{re} DAP. Quelque 30 % ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en juillet 2026. Les autres sont des adultes qui ont fait des études universitaires ou ont commencé à travailler directement après le lycée.

Sept formations de 1^{re} DAP sont proposées : esthéticien, menuisier, mécanicien d'usinage, cuisinier, gestionnaire qualifié en logistique, pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier et pépiniériste-paysagiste.

I.7.2 Skills Trucks : s'essayer aux métiers grâce à des ateliers mobiles

Dans le but de valoriser et promouvoir la formation professionnelle, trois camions-ateliers *Skills Trucks* permettent dès cette rentrée aux jeunes de découvrir différents métiers. L'offre est particulièrement intéressante pour les élèves, qui jusqu'alors, n'imaginaient pas forcément un parcours dans la formation professionnelle.

Les élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général pourront expérimenter les premiers gestes professionnels et peut-être découvrir des aptitudes pour la formation professionnelle. Ces activités pourront être organisées tout au long d'un trimestre dans le cadre de cours d'option, de manière ponctuelle ou dans le cadre d'activités péri- et parascolaires.

Chaque *Skills Truck* est dédié à une thématique précise : les métiers du bois et du métal, la cuisine et la pâtisserie ainsi que la coiffure et l'esthétique.

Durant l'année scolaire 2026/2027, les *Skills Trucks* stationneront à Luxembourg-Ville (Campus Geesseknäppchen), à Esch-sur-Alzette (Lycée technique de Lallange) et à Diekirch (Lycée classique de Diekirch). Ils alterneront chaque trimestre entre ces trois emplacements. Durant les vacances scolaires, les *Skills Trucks* proposeront des activités sur d'autres sites afin de permettre au grand public de découvrir les différents métiers de la formation professionnelle.

Les *Skills Trucks* seront présentés lors d'une conférence de presse vers la fin du mois de septembre.

I.7.3 Revalorisation des indemnités d'apprentissage

Pour promouvoir davantage la formation professionnelle, les indemnités d'apprentissage sont revalorisées. L'indemnité minimale de base sera calculée sur la base d'un pourcentage du salaire social minimum, quelle que soit la formation suivie.

Les indemnités sont ainsi harmonisées. Elles s'élèvent au minimum à 45 % du salaire social minimum non qualifié au début de la formation et à 60 % du salaire social minimum non qualifié vers la fin de la formation.

Par ailleurs, une prime annuelle de 750 euros par contrat d'apprentissage est introduite pour les personnes assurant l'encadrement des apprentis au sein de l'entreprise ou de l'administration

formatrice. Elle vise à valoriser l'investissement du personnel formateur dans l'accompagnement des jeunes en formation. Ces indemnités seront appliquées de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2026 dès que la loi sera votée.

L'apprentissage des adultes s'adresse aux personnes qui ont quitté l'école depuis au moins un an et qui ont travaillé pendant 12 mois. Il leur permet d'entamer une formation sous contrat d'apprentissage, rémunérée au niveau du salaire social minimum non qualifié.

En ce qui concerne la formation en cours d'emploi, un règlement grand-ducal est actuellement élaboré. Celle-ci permettra à un salarié adulte de préparer un diplôme tout en continuant à travailler. L'employeur le libère donc pour suivre les cours.

I.8 Lutte contre le décrochage scolaire : extension de l'obligation scolaire

La prolongation de l'obligation scolaire constitue un volet important de la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes. L'obligation scolaire est progressivement étendue de 16 à 18 ans dès la rentrée 2026/2027. Cette mesure permet aux élèves concernés de bénéficier d'une scolarisation plus longue, de possibilités supplémentaires de qualification et d'un accompagnement plus individualisé. La réforme vise ainsi à augmenter leurs chances de réussite.

Pour remplir l'obligation scolaire, les jeunes doivent suivre un enseignement ou une formation, ou, s'ils sont âgés d'au moins 16 ans, avoir intégré la vie professionnelle sous contrat de travail.

En 2026/2027, l'extension de l'obligation scolaire s'applique aux jeunes qui n'ont pas atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} septembre 2026. Elle s'accompagne d'un renforcement des mesures de prévention et d'accompagnement destinées aux élèves présentant un risque de décrochage scolaire.

I.8.1 Extension des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)

Les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) occupent une place centrale dans l'extension de l'obligation scolaire. Ils accompagnent les élèves présentant un risque élevé de décrochage dans la construction de leur projet d'avenir, que ce soit pour le retour au lycée, l'orientation vers une formation professionnelle ou l'entrée dans la vie active.

Actuellement, cinq CISP, situés à Esch-sur-Alzette, Bertrange (deux sites), Fouchren et Merscheid proposent 112 places. Leur capacité d'accueil sera renforcée dès cette année scolaire, avec 30 places supplémentaires créées à Bertrange et Merscheid. La collaboration entre les CISP et les lycées sera également renforcée. Le réseau des lycées partenaires a été élargi et compte désormais 18 lycées, contre 12 en 2025/2026. Par ailleurs, la mise en place d'une commission d'admission nationale permettra d'orienter les jeunes de manière plus ciblée.

I.8.2 Les classes de préparation à l'apprentissage (CPA)

À partir de novembre 2026, 26 lycées offrant des formations professionnelles pourront proposer des classes de préparation à l'apprentissage (CPA). Elles accueilleront les élèves mineurs, qui veulent entamer leur formation professionnelle et qui n'auront pas trouvé de contrat d'apprentissage. Ils trouveront dans la CPA le soutien nécessaire pour renforcer leurs compétences et entamer leur formation professionnelle l'année suivante. Des ateliers et des stages en entreprise aident les élèves à se préparer au recrutement et au monde du travail, et à développer des compétences essentielles telles que la communication, la gestion du stress et le comportement professionnel.

I.8.3 Un accompagnement renforcé pour changer de lycée

Dès l'année scolaire 2026/2027, une nouvelle procédure garantit un accompagnement renforcé aux élèves qui souhaitent changer de lycée. Ils restent inscrits dans leur établissement d'origine jusqu'à leur admission dans un autre lycée ou dans une formation. Durant cette période, le lycée d'origine les accompagne dans leurs démarches.

II. UN PLAN D'ACTION POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

La prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques connaît aujourd'hui une série de défis. Après un large processus de consultation des acteurs du terrain, le ministère a lancé en mars 2026 un plan d'action qui porte notamment sur la prise en charge des élèves présentant un comportement extrême ou inadapté, perturbant gravement le déroulement de l'enseignement et pouvant mettre en danger leur sécurité ou celle d'autrui. Ce plan d'action, dont les premières mesures ont été mises en place dès 2026, sera progressivement mis en œuvre jusqu'en 2029.

II.1 Des recrutements conséquents en personnel spécialisé

En 2026, un recrutement conséquent a permis d'augmenter les ressources en personnel pour assurer la mise en œuvre des nouvelles mesures. Plus de 1 900 agents étaient déjà au service du dispositif d'inclusion en 2025. Environ 270 postes supplémentaires ont été créés en 2026 et ces chiffres évolueront encore dans les années à venir.

Dans l'enseignement fondamental, 70 postes supplémentaires ont été créés au sein des équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB), dont 30 postes pour les fonctions spécifiques d'experts en gestion de crise. Par ailleurs, les équipes des assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) sont renforcées par 25 postes équivalents temps plein pour l'année scolaire 2026/2027, qui viennent s'ajouter aux 71 postes créés en janvier 2026. Les équipes des instituteurs spécialisés dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) sont renforcées par 10 équivalents temps plein.

Dans l'enseignement secondaire, 35 postes supplémentaires ont été créés pour les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques.

Un total de 58 postes supplémentaires a été créé dans les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée.

II.2 Gérer efficacement les crises en milieu scolaire

Pour aider les écoles fondamentales à gérer efficacement une crise émotionnelle aiguë chez un élève, une procédure nationale de gestion de crise sera mise en place dans toutes les écoles (*Kriseninterventionsplang*). Elle s'applique lorsque le comportement d'un élève rend temporairement impossible sa participation à la vie de la classe, perturbe le déroulement des cours et constitue un danger pour lui-même ou pour autrui.

L'objectif est d'apporter un soutien adapté à l'élève concerné, tout en préservant un climat d'apprentissage serein pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Chaque école désignera une équipe de gestion de crise. En cas de crise, l'enseignant pourra faire appel à cette équipe. Formée à ces situations, elle intervient immédiatement. Si nécessaire, elle peut solliciter un expert de l'ESEB de la direction de région, qui analyse la situation avec l'équipe éducative et propose les mesures les plus adaptées aux besoins de l'élève.

II.3 Extension de centres sociothérapeutiques pour les élèves en détresse

Les centres sociothérapeutiques (CST) offrent une prise en charge socio-éducative intensive, en dehors du milieu scolaire ordinaire. Ils s'adressent aux élèves de l'enseignement fondamental, qui se trouvent en détresse scolaire et/ou psychosociale et qui nécessitent temporairement un accompagnement renforcé. Ils visent à stabiliser le comportement socio-émotionnel de l'élève, à soulager sa souffrance psychique et à permettre la mise en place d'un enseignement adapté à ses capacités.

Aux dix CST existants, qui offrent un total de 60 places, s'ajoute dès cette rentrée un nouveau CST à Lamadelaine portant le nombre de places à 66. Dès 2027, un CST supplémentaire avec huit places est prévu à Kautenbach. L'offre sera élargie à raison d'un CST supplémentaire par an.

Une offre de scolarisation spécifique analogue à celle des CST de l'enseignement fondamental sera mise en place pour les élèves de l'enseignement secondaire. Ces CST 12+ offrent un cadre et une prise en charge socio-éducative intensive en dehors du milieu scolaire. Un premier CST 12+ avec huit places ouvrira à Soleuvre en novembre 2026 ; un deuxième suivra en 2027 à Schiffange et proposera également huit places.

II.4 Élargissement des classes de cohabitation

Les classes de cohabitation des différents centres de compétences en psychopédagogie spécialisée sont intégrées dans des écoles fondamentales ordinaires. Elles permettent de scolariser les élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques tout en leur assurant un encadrement adapté à leur parcours. Ces classes favorisent l'inclusion et seront davantage développées afin d'être offertes dans toutes les régions du pays.

L'offre de classes de cohabitation du Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE) est étendue aux communes de Luxembourg-Ville, Esch-sur-Alzette, Rosport-Mompach et Steinsel. 24 places supplémentaires y sont créées et le nombre total de places à travers le pays est porté à 54. Ces classes de cohabitation accueillent temporairement les élèves présentant des difficultés socio-émotionnelles. Ils sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire, sur la base d'un plan éducatif individualisé.

Face à l'augmentation significative des besoins spécifiques liés aux troubles du spectre de l'autisme (TSA), en particulier chez les jeunes enfants, le Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA) étend également son réseau de classes de cohabitation dans l'enseignement fondamental. Deux nouveaux sites à Luxembourg-Ville et à Differdange avec une capacité d'accueil de 17 élèves offrent des classes de cohabitation dès la rentrée 2026/2027. Le nombre total de places disponibles dans les classes de cohabitation du CTSA dans l'enseignement fondamental est désormais de 121.

Le Centre pour le développement intellectuel (CDI) ajoute deux nouvelles classes de cohabitation à Reuler avec 16 places disponibles, ce qui porte le nombre de places disponibles dans l'enseignement fondamental à 40.

L'offre des classes de cohabitation sera étendue dans les années à venir.

II.5 Régionalisation de l'offre des centres de compétences

Pour rapprocher l'offre spécialisée pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques, les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée seront davantage présents dans toutes les régions du pays. L'ouverture de plusieurs antennes de centres de compétences est prévue pour novembre 2026 à Ettelbruck, notamment le Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE), le Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA), le Centre de logopédie (CL), le Centre pour le développement des apprentissages « Grande-Duchesse Maria Teresa » (CDA), le Centre pour le développement moteur (CDM), le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) et le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel (CEHJP). S'y ajoutent dès cette rentrée les annexes du CDA et du CDV à Marnach, du CDM et du CTSA à Heiderscheid et du CL à Brouch.

Cette régionalisation de l'offre des centres de compétences vise à renforcer la proximité des services spécialisés avec les élèves et leurs familles. Ce réseau sera encore étendu dans les années à venir.

II.6 *ONE-Schouldéngscht* : un accompagnement précoce et préventif

Le *ONE-Schouldéngscht* (OSD) est un nouveau service d'accompagnement précoce et préventif de l'Office national de l'enfance (ONE). Il est implanté dans chacune des 15 directions régionales de l'enseignement fondamental.

L'OSD agit comme interface entre l'école, les familles et les services spécialisés, afin de garantir une orientation cohérente et un accompagnement adapté. Il peut être sollicité par l'équipe pédagogique lorsque celle-ci est confrontée à des situations concernant des élèves qui dépassent le cadre scolaire : conditions de vie difficiles en famille, signes persistants de mal-être, etc. L'intervention de l'OSD vise à guider les élèves et leurs familles aux offres de soutien les mieux adaptées de l'ONE pour apporter plus rapidement une aide à la famille concernée tout en permettant aux enseignants de se concentrer davantage sur leur mission d'enseignement.

III. SCREEN-LIFE-BALANCE

Avec la campagne Screen-Life-Balance, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse promeut un usage réfléchi, équilibré et responsable des outils numériques. Cette démarche répond aux effets négatifs d'une utilisation excessive des smartphones et des réseaux sociaux sur la santé mentale, le développement physique et les performances scolaires des enfants et des jeunes.

Dans ce contexte, de nouvelles règles concernant l'usage des smartphones ont été mises en place en 2025 dans les maisons relais, les écoles fondamentales et les lycées. Parallèlement, le ministère déploie différentes mesures pour favoriser l'activité physique, la motricité, la créativité et les interactions sociales à l'école, dans l'éducation non formelle, en famille ou pendant leurs loisirs.

III.1 Un renforcement de l'interdiction des smartphones au lycée

Une utilisation excessive des appareils numériques pendant le temps libre entraîne de moins bonnes performances et les élèves qui se laissent distraire par des appareils numériques en classe obtiennent en moyenne de moins bons résultats. Ces enseignements de la dernière étude PISA confirment les études antérieures menées sur le thème des médias numériques.

Les réglementations plus strictes concernant l'utilisation du smartphone au lycée, qui ont été mises en place en 2025, étaient un premier élément de réponse à cette problématique. D'une manière générale, ces réglementations ont été bien accueillies. Au vu des résultats de l'étude PISA, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse propose d'instaurer une interdiction générale des smartphones dans les classes inférieures du secondaire et discutera de cette mesure avec l'ensemble des partenaires éducatifs. D'autres mesures pourront également être envisagées.

Les mesures déjà en place font fait l'objet d'un suivi régulier et cohérent, un groupe de travail favorisant les échanges réguliers entre les directions des lycées a été créé et le Collège des directeurs s'est réuni pour échanger sur les bonnes pratiques. Ces échanges ont servi à analyser les avantages et les limites des mesures mises en place, d'identifier les éléments spécifiques à certains contextes scolaires, ainsi que de détecter des tendances générales à l'échelle nationale.

III.2 Plus de sport en classe de 5^e

La place de l'éducation physique et sportive au sein du parcours scolaire est renforcée aux classes inférieures de l'enseignement secondaire. Après l'introduction d'une leçon hebdomadaire supplémentaire d'éducation physique et sportive pour les classes de 6^e à la rentrée 2025/2026, les classes de 5^e bénéficieront désormais elles aussi d'une 3^e leçon hebdomadaire. Pour permettre cette adaptation les grilles horaires sont adaptées en fonction des classes et de l'ordre d'enseignement.

III.3 Faire de la lecture une priorité nationale

Le renforcement des compétences fondamentales en lecture constitue une priorité de l'année scolaire 2026/2027 et concerne tous les niveaux de l'enseignement. Les résultats de PISA 2025 soulignent la nécessité de faire progresser l'ensemble des élèves, notamment ceux qui rencontrent des difficultés. Un plan d'action national sera lancé afin d'ancrer durablement une culture de la lecture chez les jeunes, avec une attention particulière accordée aux textes longs, dont la lecture exige concentration et

endurance. Ces capacités nécessitent un apprentissage progressif et une pratique régulière, surtout dans un environnement marqué par l'usage des smartphones, des réseaux sociaux et des outils d'intelligence artificielle, qui transforment les pratiques de lecture et d'accès à l'information.

Le plan d'action national s'articule autour de quatre piliers complémentaires :

- **apprendre à lire** : maîtriser progressivement le décodage, la fluidité et la compréhension, et apprendre à utiliser des stratégies de lecture ;
- **lire régulièrement** : faire de la lecture une pratique quotidienne et développer progressivement la concentration et l'endurance nécessaires à la lecture de textes plus longs et complexes ;
- **aimer lire** : développer la curiosité, le plaisir de lire grâce à la découverte de textes variés, adaptés aux âges, aux intérêts et aux niveaux de lecture ;
- **lire de manière critique** : apprendre à interpréter les textes, à confronter les informations et à évaluer la fiabilité des sources, y compris des contenus produits par l'intelligence artificielle, pour comprendre le monde et se forger une opinion.

Cette stratégie ne constitue pas uniquement un programme d'enseignement de la lecture, mais vise à créer un environnement favorable à la lecture, à l'école comme en dehors de l'école.

III.4 Promotion d'activités sans écran

III.4.1 Ech gestalte meng Schoul

Au lycée, l'initiative *Ech gestalte meng Schoul* a appelé la communauté scolaire, et surtout les élèves, à concevoir eux-mêmes des aménagements au sein de leur établissement scolaire. L'objectif est de créer un environnement qui favorise les interactions sociales, le mouvement, la détente et d'autres activités alternatives à l'utilisation du smartphone durant le temps libre à l'école.

Le ministère a mis à disposition une enveloppe budgétaire de plus de 3 millions d'euros dans le cadre de laquelle les lycées pouvaient introduire une demande de financement pour leur projet. L'ensemble des lycées et des écoles européennes publiques a soumis une telle demande. Les projets portent notamment sur des réaménagements d'espaces intérieurs, comme le *Jugendtreff*, ou extérieurs, comme les cours de récréation. Ils peuvent aussi concerner l'acquisition de mobilier modulable, permettant d'adapter les espaces au travail individuel ou en groupe, aux moments de détente, aux activités collectives ou encore à des activités pédagogiques organisées en dehors de la salle de classe. Les premiers projets ont été retenus dès le mois d'avril 2026 et sont actuellement en cours de réalisation. L'initiative *Ech gestalte meng Schoul* sera présentée en détail au cours de l'année scolaire à venir.

III.4.2 Une panoplie d'activités pédagogiques regroupées sur *Extraklass*

Une nouvelle plateforme numérique appelée *Extraklass* regroupe désormais l'ensemble des initiatives et offres pédagogiques proposées par des acteurs externes (associations, ONG, ministères...) aux écoles fondamentales, aux lycées, aux services d'éducation et d'accueil et aux centres de compétences. Auparavant réparties sur différents sites et plateformes (*kulturama.lu*, *bewegung.lu*, *entrepreneurship.lu*, *levelup.lu*, *liesen.lu*, etc) ces activités sont désormais regroupées dans un catalogue unique. *Extraklass* facilite l'intégration ciblée de ces thématiques transversales dans toutes les disciplines et contribue ainsi au développement de compétences indispensables pour évoluer dans

la société d'aujourd'hui. Actuellement 107 partenaires sont déjà enregistrés avec plus de 150 activités. *Extraklass* est accessible en version web et en application mobile à partir de la rentrée.

III.4.3 Creative Lab

Le nouveau programme national *Creative Lab* offre aux élèves de l'enseignement secondaire la possibilité de participer à des activités culturelles et créatives dans le cadre périscolaire en dehors des cours. Il s'appuie sur une collaboration étroite entre l'Éducation nationale et les acteurs culturels et créatifs du pays. Il encourage les institutions culturelles publiques, les centres culturels régionaux, les ASBL et les autres organismes du secteur culturel à proposer aux lycées des activités artistiques et participatives se déroulant dans le cadre périscolaire, c'est-à-dire en dehors des cours. Ces activités couvrent des domaines variés tels que la musique, la danse, le théâtre, la peinture, le graffiti, la photographie ou le film. *Creative Lab* vise à offrir aux élèves davantage d'occasions de découvrir de nouvelles formes d'expression, de stimuler leur créativité et de développer leur curiosité culturelle.

Actuellement, 24 acteurs culturels et créatifs ont signé une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et 86 activités sont proposées dans le catalogue *Creative Lab*. L'offre évoluera encore dans les mois à venir.

III.5 Jugendpakt : créer des espaces et des opportunités pour les jeunes

Les jeunes grandissent aujourd'hui dans un monde marqué par des transformations rapides : technologies numériques, crises internationales, évolutions sociales et nouveaux modes de communication. Dans ce contexte, le ministère fait le choix d'une politique de jeunesse qui donne aux jeunes le temps, les espaces et les opportunités nécessaires pour construire leur parcours. Le nouveau *Jugendpakt* constitue l'un des piliers de cette politique. Il s'articule autour de cinq priorités : donner aux jeunes le temps de créer des liens, de vivre des expériences, de s'engager, de trouver des repères et de construire leur autonomie. Les principales initiatives portent notamment sur le développement de nouveaux espaces pour les jeunes, le renforcement des maisons de jeunes et des offres de loisirs éducatifs, le soutien à l'engagement bénévole et à la participation des jeunes ainsi que l'extension des possibilités de logement accompagné pour les jeunes.

Le dialogue avec les jeunes et les acteurs du secteur de la jeunesse, qui a permis de construire ce pacte, sera poursuivi au cours des prochaines années, notamment à travers les Assises de la jeunesse.

III.6 Sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux

L'utilisation excessive des réseaux sociaux impacte la santé mentale et le bien-être des jeunes. C'est notamment le cas lorsqu'ils sont exposés de manière prolongée à des contenus négatifs ou anxiogènes, un phénomène souvent désigné par le terme *doomscrolling*. Au cours de l'année scolaire 2026/2027, BEE SECURE, l'initiative gouvernementale visant à promouvoir une utilisation plus sûre et responsable des technologies numériques, lancera plusieurs campagnes thématiques consacrées aux enjeux actuels liés aux usages numériques des jeunes.

La première campagne, prévue de novembre 2026 à janvier 2027, porte justement sur le défilement de contenus sur Internet, dont fait partie le *doomscrolling*. L'objectif de la campagne est d'aider les jeunes à comprendre certains mécanismes des plateformes numériques, qui captent et retiennent l'attention rendent difficile l'interruption du défilement. Le but de cette sensibilisation est de faire

comprendre aux jeunes, que leur consommation de contenus numériques ne relève pas seulement de leur volonté. Cette sensibilisation pourra également ouvrir une réflexion plus large sur leurs usages numériques au quotidien.

IV. AUTRES PRIORITÉS POLITIQUES

IV.1 La réforme du chèque-service

IV.1.1 Allègement financier pour les familles

Pour renforcer l'accessibilité aux structures d'éducation et d'accueil tout en investissant durablement dans la qualité de l'éducation non formelle, le dispositif du chèque-service accueil (CSA) fera l'objet d'une réforme. Plusieurs mesures seront mises en œuvre pour alléger la charge financière des familles et assurer une répartition plus équitable des frais.

Le barème du CSA sera adapté de manière ciblée afin de réduire davantage la pauvreté infantile, et la prise en charge des prestations d'accueil par l'État augmentera en fonction du revenu des ménages. Une tarification uniforme sera appliquée dans toutes les structures d'éducation et d'accueil. Aucun supplément ne pourra être facturé pour les prestations relevant de la mission de service public. Par ailleurs, la facturation se fera selon le nombre d'heures d'inscription de l'enfant et non plus selon un forfait d'heures.

Les enfants âgés de 1 à 4 ans accueillis auprès d'un assistant parental bénéficieront également de 20 heures d'accueil hebdomadaires gratuites dans le cadre du chèque-service accueil, tant qu'ils ne sont pas encore scolarisés, comme c'est déjà le cas dans les crèches depuis 2017.

Ces mesures entreront en vigueur une fois la procédure législative achevée.

IV.1.2 Augmentation du ratio d'encadrement

Le ratio d'encadrement dans les crèches sera adapté dès 2027. Actuellement de 1:6 (un adulte pour 6 enfants) pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 2 ans, le ratio sera porté à 1:5 en 2027 et à 1:4 en 2029. La même adaptation du ratio sera appliquée aux mini-crèches. Le ratio d'encadrement pour les enfants âgés de 2 ans et tant qu'ils ne sont pas encore soumis à l'obligation scolaire (actuellement 1:8) sera également adapté. Il sera porté à 1:7 en 2027 et à 1:6 en 2029.

IV.1.3 AQUEN : une nouvelle agence pour le développement de la qualité

Le développement de la qualité dans l'éducation non formelle est renforcé avec la création de l'Agence pour le développement de la qualité dans les secteurs de l'Enfance et de la Jeunesse (AQUEN). Créée en 2026, l'AQUEN a pour mission de renforcer durablement la qualité, l'innovation pédagogique et la professionnalisation des acteurs dans l'ensemble des structures de l'éducation non formelle ainsi que dans les services de l'aide à l'enfance et à la famille au Luxembourg. Son action s'articule autour de trois axes principaux : l'accompagnement du développement de la qualité au sein des structures, le soutien à l'innovation pédagogique et à la cocréation ainsi que la coordination d'une offre nationale de formation continue et de coaching.

IV.2 *Eng Schoul mat Häerz* : plan d'action anti-mobbing

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le harcèlement, le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) a élaboré Plan d'Action National (PAN) de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire. Il sera lancé début 2027 et portera sur trois ans. Le plan s'appuie sur une vaste démarche de consultations et de concertations au cours des années 2025 et 2026. Il formule une vision commune et une approche coordonnée à l'échelle nationale, structurées autour de quatre axes stratégiques complémentaires :

- **prévention** : pour agir en amont et favoriser des environnements éducatifs sûrs, respectueux et inclusifs ;
- **protection** : pour renforcer le repérage, l'intervention et l'accompagnement des personnes concernées ;
- **développement des compétences et formation** : pour mieux outiller les professionnels et l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement ;
- **monitoring et gouvernance** : pour assurer une mise en œuvre coordonnée du plan, suivre les progrès réalisés, évaluer l'efficacité des actions et permettre leur adaptation et leur amélioration continue.

De 2027 à 2030, des temps forts de communication, ainsi que des actions, événements et rencontres, viendront accompagner et soutenir la mise en œuvre du plan et contribuer à renforcer la sensibilisation.

IV.3 *Des contenus modernes pour l'enseignement musical*

La réforme de l'enseignement musical entre en vigueur dès la rentrée 2026/2027 : elle modernise les contenus et les approches pédagogiques pour les adapter aux évolutions actuelles. Le solfège, branche obligatoire de l'enseignement musical, est désormais organisé autour d'un tronc commun de cinq années d'études (FM 1 à FM 5). Ce tronc commun permettra aux élèves de poursuivre leur parcours instrumental ou vocal jusqu'aux niveaux les plus avancés (divisions moyenne, moyenne spécialisée et supérieure). Une place centrale sera accordée à la voix (le chant) et au mouvement corporel.

Les modalités d'évaluation des élèves dans l'enseignement musical ont également été adaptées. Jusqu'à présent, l'évaluation reposait sur deux épreuves devant un jury. Dorénavant, les élèves ne doivent plus passer qu'un seul examen devant jury, dont la note compte pour deux tiers dans l'évaluation. Un tiers de la note est basé sur l'évaluation continue de l'élève tout au long de l'année.

De nouveaux manuels élaborés par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère en collaboration avec des experts de l'enseignement musical, sont à la disposition des élèves dans le cadre de la gratuité des manuels scolaires.

IV.4 *Sproochegalerie* : donner confiance aux jeunes dans l'apprentissage des langues

Au cours du premier semestre 2027, le Service national de la jeunesse (SNJ) ouvrira la *Sproochegalerie* à Esch-sur-Alzette. Ce nouveau lieu sera dédié à la découverte et à l'apprentissage des langues à travers des expériences créatives, immersives et participatives.

L'équipe pédagogique proposera déjà, dès cette rentrée scolaire, des activités mobiles dans les établissements scolaires et en milieu ouvert. Celles-ci permettront d'aborder les langues de manière ludique, interactive et motivante, au plus près du quotidien des jeunes.

L'objectif de la *Sproochegalerie* n'est pas uniquement de renforcer les compétences linguistiques des jeunes déjà à l'aise avec les langues. En proposant des expériences positives, sans pression et ancrées dans des situations concrètes, elle s'adresse avant tout aux jeunes qui ont perdu confiance en leurs capacités, qui ont vécu des expériences scolaires difficiles ou qui ne se reconnaissent pas dans les méthodes d'apprentissage traditionnelles. La *Sproochegalerie* vise à leur redonner le goût d'apprendre des langues et la confiance nécessaire pour oser les utiliser.